

avec mon consentement, de la couronne impériale du Mexique par mon frère, l'archiduc Maximilien, actuellement l'Empereur Maximilien I^{er}, a rendu nécessaire un règlement des droits des agents qui, dans cette occasion, ont dû être pris en considération. A cette fin j'ai fait dresser, le 9 avril de cette année, à Miramar, un pacte de famille que mon gouvernement est chargé de vous communiquer.

Animé du désir sincère de contribuer au maintien et à la consolidation de la paix générale, je me félicite de la bonne entente et des relations amicales qui existent entre mon gouvernement et les autres grandes puissances de l'Europe. Je ne cesserai de cultiver avec soin ces relations et de faire tout pour tenir toute complication extérieure loin de mon Empire, occupé actuellement de tâches si importantes à l'intérieur.

Une cause de luttes qui ont duré de longues années au nord de l'Allemagne, vient d'être vidée de la manière la plus honorable. La représentation de mon Empire dans son patriotisme éprouvé, se réjouira comme moi que le traité de paix signé le 30 octobre et qui sera ratifié dans quelques jours, ait donné à la guerre des puissances allemandes avec le Danemark, une issue qui répond aux plus vifs desirs du pays. La bravoure des troupes alliées et de la marine austro-prussienne a obtenu les plus brillants succès et la réserve sage et équitable des puissances neutres a facilité l'entente finale.

Les mémorables succès obtenus ont mis au jour l'importance de l'accord établi entre moi et mon auguste allié, le roi de Prusse.

Toute l'Allemagne, je n'en doute pas, retrouvera, devant la solution glorieuse et favorable d'une question qui l'a si profondément agitée, cette concorde qui est si puissante garantie non-seulement de sa propre sécurité et de sa prospérité, mais aussi du repos et de l'équilibre de l'Europe.

La funeste influence que les événements en Pologne ont exercée dans ces derniers temps sur les pays voisins, a obligé, quoique à regret, mon gouvernement, en vue du maintien de la tranquillité intérieure, de la protection des personnes et des propriétés de populations paisibles, de soumettre ces pays à des mesures exceptionnelles. Ces mesures ont eu un bon résultat pour ces intérêts mis en danger, je me suis aperçu avec bonheur qu'une partie en était dès à présent superflue, et j'aime à espérer qu'elles pourront être entièrement abandonnées dans peu de temps.

Les affaires financières de mon Empire devront occuper spécialement votre attention. Les circonstances défavorables qui dominent partout le marché financier de l'Europe devaient naturellement entraver les progrès du développement économique et financier de l'Autriche. Dans cette situation dont on ne saurait méconnaître les difficultés, les besoins toujours croissants de l'Etat ont été toujours exactement couverts. Les efforts sérieux faits pour réaliser des économies donnent l'espérance fondée, après les paiements extraordinaires qui restent encore à faire, de pouvoir faire définitivement disparaître les perturbations sur le marché monétaire et dans l'équilibre du budget.

On vous soumettra exceptionnellement dans la session présente deux projets de budget pour l'année 1865 et, immédiatement après celui de l'année 1865-66. Par cette mesure transitoire, un ordre successif doit être préparé dans la session du Reichsrath et des Diètes. Cette mesure permettra aussi de terminer les travaux du budget avant le commencement de l'année financière.

La première loi de finance élaborée en voie constitutionnelle, a trouvé sa conclusion dans le budget de 1862. La dernière vous sera présentée encore pendant cette session.

Je recommande à votre appréciation sérieuse les projets de loi concernant la régularisation des impôts directs dont la prochaine mise en pratique est autant dans l'intérêt d'une répartition égale et juste qu'elle est désirable pour faire face convenablement aux besoins de l'Etat.

Vous aurez aussi à vous occuper d'autres projets de finances ayant pour but l'amélioration de quelques lois existantes et des allègements considérables pour les contribuables. Je vous signale, entre autres, le projet pour la diminution de l'impôt personnel dans mon grand-duché de Transylvanie.

L'unification économique de l'Allemagne que l'article 19 de l'acte fédéral indique comme un but des efforts de la Confédération et qui a pris une forme plus déterminée et plus en rapport avec les besoins du temps dans des conventions ultérieures, a attiré depuis quelques années l'attention particulière de mon gouvernement. Des négociations que mon gouvernement poursuit avec tout le zèle qu'elles exigent

ont été entreprises pour la solution de ce problème d'une haute importance pour nos relations avec la Confédération et pour les intérêts de l'Autriche. Ces négociations se poursuivent encore actuellement. Leur résultat vous sera présenté par mon gouvernement et j'espère qu'il ne sera pas sans avoir une influence favorable pour la fixation des tarifs douaniers qui doivent être établis dans le courant de cette session.

Reconnaissant les avantages que l'augmentation des moyens de communication doit offrir sous tous les rapports à mon Empire, j'ai chargé mon gouvernement de s'occuper activement et sans relâche de l'exécution, suivant un plan régulier, d'un réseau de chemins de fer pouvant suffire aux besoins des royaumes et des autres pays composant la monarchie.

Conformément à mes intentions, mon gouvernement vous présentera, très prochainement, une série de projets de lois sur la garantie de l'Etat, sollicités par plusieurs des nouvelles entreprises de chemins de fer. Ces projets seront encore, dans tous les cas, soumis à la délibération constitutionnelle dans le courant de cette session. Au premier rang doit venir celui qui a pour objet le railway à diriger vers la Transylvanie et dans l'intérieur de ce pays.

J'ai constaté à mon grand regret les embarras dans lesquels se trouve l'industrie dans mon Empire, comme dans les pays étrangers. Le rang élevé qu'occupe, du reste, notre industrie, me fait espérer qu'elle pourra en peu de temps, par ses propres forces, grâce aux bienfaits de la paix et à la protection de lois salutaires, reprendre un essor durable et largement rémunérateur.

Plusieurs projets de lois tendant à faire progresser des intérêts économiques, ainsi que d'autres projets qui sont de la compétence du Reichsrath plénier, sont préparés par mon gouvernement pour pouvoir être encore mis en délibération dans le courant de cette session. C'est mon désir, et votre zèle comme votre dévouement me garantissent qu'il sera rempli, de voir conduire promptement à bonne fin la tâche à laquelle vous allez vous consacrer, car de nombreux et importants projets sont préparés par mon gouvernement pour les travaux du Reichsrath restreint, et ces projets ne sauraient être présentés avant le terme des travaux du Reichsrath plénier.

Honorés membres de mon Reichsrath ! En vous rappelant à vos travaux avec l'assurance de ma faveur impériale, je ne méconnaissais pas les difficultés de votre tâche. Mais j'ai la ferme confiance qu'avec votre aide je réussirai à conduire d'une main forte vers un avenir heureux, l'Empire que la Providence m'a confié. Je puis cette confiance dans l'amour et la fidélité de mes peuples, que je recommande à la protection toute-puissante du ciel, en formant dans mon cœur le vœu sincère que leurs destinées s'accomplissent pour le salut et la gloire de la patrie commune.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX

Enquête d'utilité publique

Agrandissement de la Place. — Promenade publique. — Boulevard de ceinture. — Ouverture et prolongement de rues.

Le Maire de la ville de Roubaix

DONNE AVIS

Qu'une enquête est ouverte sur l'utilité publique des projets ci-après désignés :

1^o Création d'une grande place publique entre la rue St-Georges et la Grande-Rue, et construction d'un bâtiment destiné à divers services municipaux;

2^o Etablissement d'une promenade publique depuis la rue du Moulin jusqu'à la route départementale n^o 14 près du Pont de Croix;

3^o Agrandissement de la place du Trichon et élargissement de la rue du Bois à 40 mètres;

4^o Prolongement de la rue de la Longue-Voie, jusqu'à la rue du Chemin de fer et acquisition de terrains à annexer à l'Hôpital et à l'Ecole de Blanchemaille;

5^o Ouverture d'une rue au sud de l'Abattoir;

6^o Etablissement d'un chemin de ceinture partant de l'extrémité du Galon-D'Eau pour aboutir à la route de Mouvaux;

7^o Ouverture d'une rue entre le nouveau Pont du Chemin de fer et le chemin de ceinture précité.

Les avant-projets ci-dessus désignés sont déposés au Secrétariat de la Mairie, où chaque habitant peut en prendre connaissance;

M. Parel, commissaire-enquêteur nommé par arrêté de M. le Préfet, en date du 12 de ce mois, recevra, dans la salle d'audience de la justice-de-peace, les jeudi 1^{er}, vendredi 2, et samedi 3 décembre prochain, de onze heures à midi, les déclarations des habitants sur l'utilité publique desdits projets.

Le présent avis sera affiché et publié à son de caisse aux portes de la Mairie et de l'Eglise.

Fait en la Mairie de Roubaix, le 14 novembre 1864.

ERNOULT-BAYART

Nous recevons communication de la lettre adressée par M. le maire de Roubaix à M. Pâris qui a généreusement fait don aux pauvres de la somme de 5,000 fr. qui lui est échue au dernier tirage des obligations, des villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 10 novembre 1864.

Monsieur J. Pâris, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 23, Lille.

J'ai reçu avec infiniment de plaisir la lettre par laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'annoncer que, propriétaire de l'obligation n^o 9633 qui a gagné le lot de 5,000 fr. au dernier tirage, vous voulez que les pauvres de Roubaix, Tourcoing et Lille profitent seuls de cette faveur du hasard.

Permettez-moi, Monsieur, de vous exprimer combien je suis touché de cette généreuse résolution qui n'a pu vous être inspirée que par un ardent amour de l'humanité.

La somme de 1,667 fr. que vous destinez aux pauvres de Roubaix, leur sera distribuée en secours spéciaux, indépendamment de ceux qu'ils reçoivent de la ville.

Veillez avoir la bonté de venir tel jour qui vous conviendra, à partir de demain, acquitter à la Mairie le mandat de 5,000 fr. et toucher les 1,666 francs que je tiendrai à votre disposition.

Agrez, etc.

ERNOULT BAYART.

M. le maire de Lille vient d'adresser à M. Pâris, la lettre suivante :

Monsieur,

Favorisé par le sort au dernier tirage des obligations des villes de Roubaix et de Tourcoing, votre première pensée a été de consacrer au soulagement des pauvres la somme de 5,000 fr. qui vous est échue, et vous vous êtes empressé d'en faire la répartition entre les indigents des villes de Roubaix, Tourcoing et Lille. C'est là, mon-

sieur, une noble et généreuse inspiration dont je m'empresse de vous remercier avec effusion au nom des malheureux de la ville de Lille, pour lesquels vous avez bien voulu me faire remettre aujourd'hui la somme de 1,666 fr.

Un tel acte de libéralité, dont les exemples sont peu communs à l'époque où nous vivons, n'a d'ailleurs rien qui puisse étonner de la part d'un homme qui, comme vous, a déjà donné, dans d'autres circonstances, les preuves du plus louable désintéressement et d'une extrême délicatesse.

Nous publions aujourd'hui le projet l'enquête d'utilité publique relative aux grands travaux dont nous avons déjà parlé.

L'administration municipale se montre disposée à mettre toute la célérité possible dans l'accomplissement des formalités qui doivent précéder l'approbation de ces projets.

Nous engageons les personnes qui désireraient prendre connaissance des détails concernant ces importants travaux à se présenter à la Mairie où tous les renseignements leur seront communiqués.

Lundi prochain, fête de Ste-Cécile, une messe en musique aura lieu, à midi, en l'église Saint-Martin.

La fanfare exécutera à cette occasion deux des morceaux qu'elle a fait entendre au concert de dimanche.

Un malheureux accident arrivé samedi vers le soir a douloureusement impressionné les habitants de la rue des Longues-Haies.

Un enfant d'environ cinq ans, Louis D..., jouait au milieu de la rue avec plusieurs petits camarades, lorsque deux chariots attachés à la suite l'un de l'autre et traînés par un seul cheval vinrent à passer.

Une bille jetée par Louis D... alla rouler sous le premier chariot. L'enfant voulant la ramasser se glissa sous le timon du second; mais il ne put se retirer assez vite et une roue qui l'atteignit lui passa sur la tête. Sa mort a été instantanée.

Une somme d'argent a été trouvée ce matin, sous une banquette, dans un café de Roubaix. La personne qui l'aurait perdue peut la réclamer au bureau central de police.

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience du 14 a condamné le nommé Désiré Secret, ouvrier serrurier, né à Tournai, à un an de prison.

Désiré Secret travaillait à Roubaix; il était sous la surveillance de la police. C'est pour avoir soustrait de la laine et des sacs au préjudice des sieurs Browaeyts et Chiquet qu'il vient d'être condamné.

Adolphe Devos, tisserand, déserteur belge à peine arrivé à Roubaix depuis un mois a soustrait dans son logement une quantité d'objets de toute nature; il a même volé, un ouvrier atteint par la plus profonde misère. Devos était affilié à une bande de voleurs; il a les plus tristes antécédents. Il vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Lille à 13 mois de prison et à 5 ans de surveillance.

Nous avons signalé dans un de nos derniers numéros les vols à la queue commis en pleine rue pendant l'absence des conducteurs de camions occupés à décharger leurs colis.

Les auteurs de ces vols ont été arrêtés; ils ont été condamnés, savoir : Détray, Blomme et Delécluse, chacun à trois mois de prison, Roussel et Waquet à quinze jours chacun, et Caruoy à un mois.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 15 novembre 1864.

Sommes versées par 91 déposants, dont 9 nouveaux fr. 8,210 — 12 demandes en remboursement. 3,065-93

Les opérations du mois de novembre sont suivies par MM. Réquillart-Scrépel et Henri Mathon, directeurs.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 16 novembre, à 8 heures du soir. DES PILES.

Effets magnétiques des courants. — Multiplicateur. — Multiplicateur à deux aiguilles. — Réomètres ou galvanomètres. — Réomètre différentiel. — Electricité dynamique. — Electricité produite dans les combinaisons. — Electricité dégagée par la combinaison des sels.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture le 14 le 15 hausse baisse
3 % ancien. 65.10 64.95 » » 15
4 1/2 a compt. 92.00 92.00 » »

En dépit des torrents d'eau qui au moment même, où s'ouvraient les portes du grand salon de l'Hôtel-de-Ville, transformaient nos rues en véritables lacs, de nombreux auditeurs se rendaient dimanche soir avec empressement au Concert offert par la société de la Fanfare à ses membres honoraires.

On pouvait voir dans cet empressement le désir naturel d'applaudir aux efforts et au zèle d'une société musicale naissante, dont les commencements, toujours pénibles, ont besoin d'être encouragés.

La Fanfare, fondée depuis peu de temps, mérite bien l'intérêt qu'on vient de lui témoigner; elle a exécuté avec ensemble, sous la direction de son chef, M. Delporce, *Le droit du Seigneur* et une grande fantaisie sur *Martha*. Ce dernier morceau avait peut-être le tort d'être assez long et il aurait aussi bien fait ressortir les qualités de certains solistes si on avait eu la précaution de songer à quelque coupure. Malgré cela, le public n'a pas marchandé ses bravos aux membres de la Fanfare; ils ont été applaudis ni plus ni moins que des artistes en renom.

La grande valse de *Pandora* a été enlevée avec vigueur et a produit beaucoup d'effet. M. Behrens a exécuté deux airs variés, pour violon. Il est facile de reconnaître en lui un ancien professeur qui a obtenu quelque succès et on lui a su gré du concours qu'il a bien voulu prêter à la Fanfare.

M. Antheunis, premier prix d'excellence du Conservatoire de Gand est un chanteur en réputation; il possède une voix pure, naturelle qui séduit à la première audition. *David chantant devant Saül*, a conquis à M. Antheunis des bravos unanimes. *Le Pèlerin de St-Just* lui a valu les honneurs du rappel ainsi que la romance *Page, Ecuyer et Capitaine*. Chaque fois qu'il s'est fait entendre, M. Antheunis a été chaleureusement acclamé et c'était justice. Nous espérons bien que M. Antheunis se souviendra du bon accueil qui lui a été fait à Roubaix et qu'il nous procurera encore l'occasion de l'applaudir.

M. Roland est un chanteur comique du meilleur genre; l'auditeur ne lui a pas ménagé les applaudissements; il a un talent d'imitation très-remarquable et sa *Chanson des Gestes*, le *Puits de Mélodie* et sa charge de *l'Anglais en France* ont excité un rire homérique. Nous félicitons sincèrement M. Roland du choix de ses chansons; il a fait preuve de goût et c'est chose assez rare chez la plupart des chanteurs comiques.

cette dernière ressource? Vraiment non. J'allais à la folle; toutes les idées fixes y mènent.

En avançant vers le cabaret, je remarquai que la lumière de l'intérieur n'éclairait plus que la partie supérieure du vitrage de la devanture, et qu'une masse noire lui faisait écran dans la rue, jusqu'à hauteur d'homme. Dans cette masse bourdonnaient des voix que dominaient de temps en temps de formidables éclats de rire.

« L'ivrogne est réveillé, » me dis-je. Je ne me trompais pas. Il était debout devant le comptoir; débraillé, le chapeau en arrière, toutes ses poches retournées, il criait en gesticulant :

« J'avais huit francs, en voilà trois. Et il les montrait à bras tendu; et les faisait sonner l'un après l'autre sur le comptoir en métal.

« Un, deux, trois, comptait-il. On m'a volé cent sous! Je veux ma pièce de cent sous!

Ses sombres regards, chargés de soupçons et de colère, allaient de la foule qui riait au marchand de vin qui se contentait de hausser les épaules. L'homme ivre, qui en revenait toujours à se prouver qu'il n'avait plus tout son argent, voulut compter de nouveau les trois pièces de vingt sous, et il en laissa tomber une. Aux sous bressauts qu'il dut faire pour se maintenir sur ses jambes chancelantes, en même temps qu'il s'évertuait à ramasser la petite pièce blanche, un rire fou fit explosion dans la foule. L'homme, aussitôt se relevant furieux, saisit un broc sur le comptoir; il le fit tourner au-dessus de sa tête en criant :

« Celui qui rit, c'est mon voleur; gare aux autres, je le vise à la tête!

(La suite au prochain numéro).

Un signe de tête affirmatif avait suffi à la poétière pour répondre à la plupart de mes questions; mais les deux dernières exigeaient que je lui laissasse la parole.

Jean l'ivrogne, me dit-elle, demeure passage du Jeu-de-Boules, maison du liquoriste; donc il y a loin d'ici chez lui. Si vous tenez à le rencontrer, je vous conseille de ne pas passer devant un marchand de vin sans avoir soin de jeter un coup d'œil du côté du comptoir ou dans la salle; car, en supposant qu'il veuille bien se décider à suivre son chemin tout droit, pour sûr il s'attardera en route.

Muni de ce renseignement exact, modifié par une recommandation d'autant plus difficile à mettre à profit que, n'ayant entrevu qu'un moment l'ouvrier congédié, je ne pouvais me flatter de le reconnaître surtout à distance, j'ai pris le chemin que la femme du fumiste m'indiquait. A ma grande surprise, il m'a ramené au coin de cette même rue, de la rue des Fossés-du-Temple, que j'ai parcourue hier et dans laquelle le passage du Jeu-de-Boules a une issue. Si j'avais eu le temps de philosopher, quelle occasion! Les choses et les hommes qui reviennent ainsi à leur point de départ! Les chevaux de manège aussi tournent invariablement dans un cercle unique, et ils croient avancer parce qu'ils marchent. Que d'activités nous dépensons pour ne fournir parfois qu'une carrière exactement semblable à celle des chevaux de manège!

Chemin faisant, je ne négligeai pas le conseil de Mme Crempu. Traversant, puis retraversant les rues, partout où je lisaie l'enseigne d'un marchand de vin mon regard venait interroger le comptoir et perçait le vitrage de la salle des buveurs, mais sans qu'un avertissement secret, sur

lequel je comptais beaucoup plus que sur ma mémoire, m'eût dit encore : « Voilà l'homme que tu cherches. »

Parvenu à l'angle formé par la rencontre de la rue du Faubourg-du-Temple et de celle des Fossés, un coup d'œil que je lançai dans la salle d'un cabaret me fit violemment battre le cœur.

La nuit était venue; une chandelle fumante brûlait en charbonnant, posée sur une table devant laquelle un homme était assis tête à tête avec une bouteille qui s'était vidée en se renversant. L'homme, qui luttait péniblement contre l'envasement du sommeil, faisait d'incroyables efforts tant pour relever la bouteille et la maintenir debout que pour redresser sa tête, qui inclinait obstinément vers la table; mais le sommeil fut le plus fort, la tête s'alourdit de plus en plus, et de telle sorte, enfin, que l'homme s'abattit à micorps sur la table, les deux bras en avant, comme un nageur qui s'élançait. La bouteille, tout à coup repoussée, roula à terre où elle se brisa; l'ivrogne ne se réveilla pas. Grâce à l'entre-bâillement des rideaux à carreaux rouges de la fenêtre basse qui étaient plutôt une enseigne qu'un obstacle pour les yeux des passants, j'avais pu assez bien envisager cet homme pour me dire avec assurance : « Celui que j'ai devant les yeux, c'est bien l'ouvrier de maître Crempu. » Mais de cette certitude au moyen de rentrer en possession de la pièce fautive, admettant qu'il ne l'eût pas ou dépensée ou perdue en route, l'enchaînement n'était pas facile; il y avait ample matière à réflexion : je me mis donc à réfléchir, allant et venant, mais sans m'éloigner beaucoup du cabaret. L'obscurité de la rue; ça et là défoncée par les paveurs, la rendait à peu près déserte, et si elle ne

favorisait pas ma promenade à courte distance, elle l'empêchait du moins d'être remarquée. Toutes mes réflexions arrivaient à cette misérable conclusion : — Dans l'état où il est, cet homme ne pourra jamais me comprendre; il faudra donc le voler. Voler un homme ivre! Dans ma pensée, j'avais bien pour but la substitution loyale; mais pour moyen je ne voyais que le vol.

Comme je revenais de nouveau sur mes pas, deux femmes sortaient du cabaret. Depuis quand étaient-elles là? Durant mon va-et-vient continu, je ne m'étais point aperçu de leur présence chez le marchand de vin. Elles s'avançaient de mon côté; le pavé remué en cet endroit allait leur faire obstacle; je me retrai dans la profondeur d'une ruelle obscure pour leur livrer passage. Mais, au lieu de continuer à marcher, elles s'arrêtèrent sur place à quelques pas de moi. Elles ne me voyaient pas, je pouvais les entendre.

« Que Dieu me protège demain! dit l'une des deux femmes.

Sa voix tremblait.

« Bah! répondit l'autre, est-ce que votre vaurien se souviendra d'aujourd'hui? — Il est possible qu'il ne se souviendra de rien; mais moi, tant que je vivrai, je m'en souviendrai; si c'était à recommencer, je ne m'y déciderais pas.

« Vous auriez tort; c'est votre mari, ce qui est à lui est à vous; d'ailleurs, c'est autant de sauvé.

La première de ces deux femmes poussa un profond soupir.

« Il faut bien que ce soit pour Henri, dit-elle.

« Voyons, du courage! repartit celle qui s'efforçait de rassurer et de consoler

l'affligée; du courage, ma pauvre madame Houdrier, et bon voyage au petit.

Les deux femmes se séparèrent.

Ces deux noms, Henri, Mme Houdrier, ne m'apprenaient rien, ou, plutôt, ils semblaient devoir me détourner de ma voie. Cependant, je ne pouvais me défendre de supposer qu'il y avait un rapprochement entre l'audacieuse pensée que je poursuivais et l'action que cette femme se reprochait. Enfin, il m'était impossible aussi de ne pas me dire que l'homme dont je venais d'entendre parler et que l'ivrogne endormi sur une table dans le cabaret du coin ne faisais qu'une seule et même personne. Pour en acquiescer la preuve, le meilleur parti que j'eusse à prendre, c'était de suivre cette Mme Houdrier; si elle s'arrêtait dans le passage du Jeu-de-Boules, si elle entrait dans la maison du liquoriste, j'étais sûr de mon fait; la pièce fautive était dans ses mains. Je n'avais plus qu'à lui proposer franchement l'échange; bien mieux, à la mettre à l'abri de la colère de son mari en doublant, en triplant la somme qu'elle venait de lui dérober. L'idée me sourit; j'y voyais une négociation facile et une bonne action à faire. Je suivis la direction que cette femme venait de prendre; je parvins bientôt à la rejoindre; j'étais sur ses talons quand nous arrivâmes à la hauteur du passage; elle ne regarda pas même de ce côté; au contraire, elle traversa la rue et gagna le boulevard, où je la laissai continuer son chemin.

Cruellement désappointé, je retournai à mon poste d'observation, ne sachant plus même si, en fouillant dans la poche de l'ivrogne, j'aurais encore la chance d'y trouver la pièce fautive.

Dois-je accuser le sort de m'avoir été contraire, parce qu'il ne me laissa pas